



# Concours de pêche

**FLEUVE DE SEINE**

**BIEF DE VIVES EAUX**

**COMMUNES DE MELUN ET DU MEE SUR SEINE**

**AVIS A LA BATELLERIE**  
N° FR/2009/04135

Pris en application :  
art. 1.22 du R.G.P.

## **Une interdiction de stationner**

### ■ **le dimanche 8 novembre 2009 de 09:00 à 16:00 [tous les usagers]**

- Seine à l'amont de Paris entre les PK 109.200 (petit bras de Seine-confluence Seine Almont) et PK 109.800 (petit bras face à la halte nautique) - (Rive droite)
- Seine à l'amont de Paris entre les PK 109.000 (petit bras de Seine pointe amont de l'île à Melun) et PK 109.550 (petit bras de Seine-pont Jeanne d'Arc) - (Rive gauche)
- Seine à l'amont de Paris entre les PK 109.970 (pointe aval de l'île de Melun) et PK 111.010 (pont SNCF du Mée sur Seine) - (Rive droite)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :  
Subdivision de Melun, 26 quai H. Rossignol, 77000, MELUN.  
Tél : 01 64 83 50 00. Fax : 01 64 83 50 01.

### Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont invités à naviguer avec prudence dans la zone considérée, à réduire leur vitesse afin de limiter les remous.

pour le chef de Service, le  
directeur adjoint

**Signé**

Jean LE DALL

Date limite d'affichage :  
lundi 9 novembre 2009